

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 février 2010

L'an deux mille dix, le seize février à 20 h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 février 2010, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : MM. GAILLARD JP, GUILLET G, MORIN F, JUIN G, GAURIAUD A, Mme TRUEL N Adjoint, M. RASSAT F, Conseiller délégué, MM MOREL JF, CARRE D, FRADIN T, HENRY JC, GUILLOT S, BITEAU J, MARSOLLET B, DUPEUX G, MARIEAU G.

Absente : Mme DUBOIS

Madame DELEPINE N a donné pouvoir à M. MORIN
Monsieur DEBROISE JN a donné pouvoir à Mr RASSAT

Monsieur HENRY est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation	:	5 février 2010
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	16
Nombre de suffrages exprimés	:	18

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée de la visite de l'Inspecteur de l'Education Nationale qui a annoncé qu'il programme une fermeture conditionnelle d'une classe à la rentrée prochaine mais qu'un constat sera fait le jour de la rentrée. Si le nombre d'enfant n'est pas suffisant, la fermeture interviendra.

COMPTE DE GESTION 2009

Le compte de Gestion définitif n'ayant pas été produit à ce jour par le Receveur Principal ni contresigné par le TPG, il n'est pas possible aujourd'hui d'en délibérer avant le vote du budget Primitif 2010.

Mais, les résultats de l'exercice 2009 sont d'ores et déjà intégrés dans le report d'excédent de fonctionnement et pris en compte dans la préparation du budget 2010, à l'exception toutefois de ceux de l'AFR (664,24 €) qui y seront intégrés par la suite pour des raisons de délais comptables.

Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat seront en conséquence délibérés à un prochain conseil, sans remettre en cause, aujourd'hui, la validité du débat sur le budget 2010.

Une décision modificative de ce budget primitif sera prise par la suite pour tenir compte des conséquences de la procédure de dissolution de l'AFR.

BUDGET PRIMITIF 2010 - COMMUNE

1- Eléments de conjoncture et d'analyse

- ➔ Budget 2009 dont les recettes prévues ont été réalisées et qui a été clôturé avec un excédent d'investissement reporté de 720 054,69 € et en fonctionnement un report cumulé de 1 209 484,77 €.
- ➔ Travail réalisé par la CCID de mise à jour des base locatives permettant d'espérer, outre une meilleure équité, un accroissement des recettes à partir de 2011 (de l'ordre de 30 000 € voire plus, sans relever le niveau général des taxes).
- ➔ TPU de 587 000 € (en progression de 1.25%) qui devrait être maintenue en 2010 mais sans possibilité de prévoir aujourd'hui le niveau de la CET future qui remplacera la TPU.
- ➔ Perspectives économiques 2010 incertaines avec des restrictions possibles en matière de subventions (DGE, Conseil Général)

2- **Orientations** retenues par la commission des finances du 27 janvier 2010 et la réunion de travail du Conseil du 9 février 2010

Les éléments de conjoncture, sans être alarmistes, limitent la vision économique et financière à 2010 et guère au-delà compte tenu des incertitudes sur la T.P. et la situation économique générale.

Les recettes 2010 sont comparables à celles des années passées, sans progression notable (malgré de bons reports cumulés sur plusieurs années), ce qui incite, non à la rigueur, mais à la maîtrise raisonnée de la dépense.

Les dépenses ont pour orientation :

- poursuivre les initiatives 2009 en matière de mise aux normes d'accessibilité (voirie), d'entretien de notre patrimoine, de nos bâtiments (salles, cuisines..) et en 2010 lancer un programme d'entretien du parc locatif et d'isolation de la mairie.

- finaliser le projet « garderie » et la structure « adolescents »

- investir dans les travaux de voiries indispensables pour le bon fonctionnement de la commune (puisards, rénovations des voies...)

- accompagner financièrement les travaux de réalisation des giratoires sur la RD (Pas des bœufs et Brémaudières)

- lancer notre projet d'aménagement de la place R. DUPEUX

- faire entériner le programme logement lancé en concertation avec la CDC ce qui induira des dépenses de VRD et d'aménagements divers (stationnement par exemple)

Les impôts et taxes :

A partir de ces éléments et compte-tenu du contexte économique, sur proposition de la Commission Finances et de la réunion de travail du Conseil qui a suivi, le maintien du taux des 3 taxes (TH, TFB, TFNB) au niveau 2009 est proposé.

VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

taxes	bases 2009	bases 2010	taux constants	
	allocation compensatrice			11 127
habitation	6 310 000	6 577 000	10,16%	668 223
foncier bâti	4 201 000	4 349 000	11,24%	488 828
foncier non bâti	51 300	48 766	28,75%	14 020
professionnelle	4 366 000	pour mémoire	11,49%	587 000
total				1 769 198

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le maintien de ces taux.

3 - Perspectives à terme.

L'examen du budget 2010 nécessite d'être inscrit dans la perspective des années à venir.

Si l'on se projette sur les 5 prochaines années, une enveloppe estimative de 6 millions d'euros devrait être la référence de nos besoins en financement des projets : voirie, réseaux, aménagement centre bourg, accompagnement du programme logement, etc....

Ce montant peut être couvert par plusieurs solutions cumulées :

- L'emprunt : nos remboursements actuels diminueront à partir de 2011, ce qui permet d'envisager (sans augmenter les taxes) d'emprunter de 1,5 à 2 M€
- Des investissements qui peuvent être couverts en partie par des loyers (petits locaux commerciaux sur patrimoine communal)
- Recomposition de notre patrimoine : vente de terrains (future zone d'activité des Guignardes, terrain venelle de la Chapelle, Pas des Bœufs)
- Des ventes limitées et étalées dans le temps permettront en effet de mener à bien nos projets : ateliers, garderie, aménagement, logement ... dans un esprit d'adaptation aux besoins et sans pour autant appauvrir le patrimoine.
- Maîtrise de certaines dépenses de fonctionnement, dans la mesure du possible (énergie, subventions, gestion courante...)
- L'augmentation des taxes (séjour, droits de place, TH, TFB, TFNB) en vue de soutenir les projets spécifiques.

4- Vote du budget 2010

Monsieur le Maire donne lecture du budget, lequel peut se résumer ainsi :

Recettes de fonctionnement

		prévision 2009	réalisé 2009	2010
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	405 714,61	406 378,85	209 484,77
013	<i>Atténuations de charges</i>	40 000,00	47 034,92	18 000,00
70	<i>produits des services, domaines et ventes diverses</i>	73 900,00	46 145,63	43 500,00
73	<i>impôts et taxes</i>	2 093 560,00	2 082 220,88	2 209 000,00
74	<i>dotations, subventions et participations</i>	1 002 370,00	972 336,10	920 700,00
75	<i>autres produits de gestion courante</i>	252 000,00	263 017,59	367 000,00
76	<i>produits financiers</i>	-	24,93	-
77	<i>produits exceptionnels</i>	7 000,00	19 294,32	-
	TOTAL RECETTES	3 874 544,61	3 836 453,22	4 767 684,77

Dépenses de fonctionnement

		budget 2009	réalisé 2009	2010
11	<i>charges à caractère général</i>	953 860,00	818 400,38	1 159 800,00
12	<i>charges de personnel et frais assimilés</i>	1 491 700,00	1 420 419,83	1 558 700,00
22	<i>dépenses imprévues (fonctionnement)</i>	171 000,00	-	200 103,59
23	<i>virement à la section d'investissement</i>	777 021,99	-	1 335 031,18
65	<i>autres charges de gestion courante</i>	368 550,00	284 632,05	399 350,00
66	<i>charges financières</i>	103 100,00	82 076,74	105 500,00
67	<i>charges exceptionnelles</i>	1 200,00	12 482,49	1 000,00
68	<i>dotations aux amortissements et aux provisions</i>	8 112,62	8 112,62	8 200,00
	TOTAL DEPENSES	3 874 544,61	2 626 124,11	4 767 684,77

INVESTISSEMENT –

INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE	DEPENSES 2010	RECETTES 2010
<i>Remboursement des emprunts</i>	315 000,00	
<i>reste à réaliser</i>	716 000,78	
<i>dépenses d'équipements (financement des invest)</i>	2 146 285,09	
<i>remboursement cautions</i>	6 000,00	
<i>affectation du résultat</i>		
<i>FCTVA</i>		250 000,00
<i>TLE</i>		200 000,00
<i>Prélèvement sur le fonctionnement</i>		1 335 031,18
<i>excédent d'investissement reporté</i>		720 054,69
<i>vente terrain</i>		600 000,00
<i>subvention voirie département</i>		20 000,00
<i>autres subventions</i>		50 000,00
<i>opo amortissements</i>		8 200,00
total	3 183 285,87	3 183 285,87

DETAIL :

progr.		projets 2009	projet 2010
174	<i>bâtiment divers</i>	130 134,61	100 000,00
175	<i>voirie</i>	472 000,00	720 000,00
179	<i>réseaux divers</i>	50 000,00	70 000,00
187	<i>mairie</i>	70 000,00	120 000,00
188	<i>groupe scolaire</i>	13 000,00	110 000,00
190	<i>salle polyvalente</i>	70 000,00	100 000,00

191	terrains divers	45 000,00	85 000,00
192	cantine	10 000,00	
193	marche	28 000,00	25 000,00
194	Ecole maternelle		4 500,00
198	matériel divers	75 000,00	35 000,00
231	cimetière		63 350,00
203	assainissement pluvial	30 000,00	50 000,00
205	zone artisanale	210 000,00	12 000,00
204	travaux aux plages	35 000,00	10 000,00
210	aires de stationnement	20 000,00	23 435,09
212	terrain de football	15 000,00	13 000,00
213	espaces verts	21 000,00	55 000,00
216	logements sociaux	80 000,00	160 000,00
217	achat véhicule	20 000,00	25 000,00
222	garderie	745 000,00	50 000,00
223	jeunesse	10 000,00	20 000,00
226	hangar communal		148 000,00
227	église	15 000,00	25 000,00
228	plaine de jeux Gollandières	50 000,00	92 000,00
230	matériel ST		30 000,00
		2 214 134,61	2 146 285,09

Monsieur MARIEAU déclare apprécier le travail fait en commission. Il relève que certaines de ses propositions ont été retenues et constate que le budget contient une logique en matière de maîtrise des dépenses. Il souhaite que l'autofinancement soit développé et que l'élaboration des budgets tendent vers :

- 1/3 en fonctionnement hors reversement et dépense de personnel
- 1/3 en charge de personnel
- 1/3 en reversement aux investissements.

Il souhaite en outre que les terrains communaux ne soient pas tous vendus, ce à quoi le Maire précise qu'il partage ce point de vue mais que, pour assurer le financement de projets importants, il n'est pas souhaitable de ne recourir qu'à l'emprunt et à l'augmentation systématique des impôts. Vendre des terrains sur lesquels il n'y a pas de perspectives n'est pas de l'appauvrissement mais de la recomposition positive du patrimoine communal.

Mr MARIEAU demande si, en matière de logement un programme est prévu. Le Maire précise que le projet en cours avec la Communauté de Communes de réaliser la construction de 45 logements locatifs sur une zone 1 Na du village n'est pas remis en question. Par ailleurs, sur la place R. DUPEUX, en même temps que seront prévus des locaux commerciaux (4 à 5 en location, des logements pourront également être envisagés (pour habitat à l'année ou saisonnier).

Des remarques sont faites sur la nécessité de répartir géographiquement dans le village des logements afin d'assumer la mixité et Monsieur DUPEUX souhaite que lorsque les travaux sont entrepris (logements communaux notamment) une personne compétente soit désignée pour en assurer le suivi.

Monsieur CARRE estime également utile d'assurer un bon suivi du parc locatif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (abstentions : MM MARIEAU, DUPEUX) adopte le budget 2010 tel que présenté ci-dessus

Budget primitif 2010 – Ecotaxe

PREVISION BUDGET ECOTAXE 2010

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
		47 279,58
prévisions 2010		47 000,00
engagements 2010	22 281,00	
Prélèvement pour investissement	71 998,48	
	94 279,48	94 279,58

INVESTISSEMENT		
----------------	--	--

travaux ONF	71 998,48	
prélèvement sur fonctionnement		71 998,48
	71 998,48	71 998,48

Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité.

Pour tout ce qui concerne les projets en cours, les travaux, les avis donnés en commission, Monsieur MARIEAU demande que les comptes-rendus des commissions soient faits comme le prévoit le règlement intérieur voté en Conseil en début de mandat. Plusieurs vice-présidents de commission considèrent que cela est respecté.

TARIFS DU MARCHÉ

Présentation par Monsieur GAURIAUD

Proposition du maintien des tarifs 2009 et d'un supplément de tarif qu'il serait nécessaire de voter pour le branchement électrique à 1,50 € jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte ce tarif à l'unanimité, qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2010.

AVENANTS GARDERIE

Lot	DESIGNATION	ENTREPRISE	MARCHÉ DE BASE HT	TRAVAUX EN MOINS HT	TRAVAUX EN PLUS HT	BILAN DES TRAVAUX HT
1	GROS-ŒUVRE	ADLI	128 487,30 €	- 1 335,00 €	2 972,00 €	1 637,00 €
2	ENDUITS EXTERIEURS	GEOFFRIAUD	19 191,10 €			- €
3	CHARPENTE - MENUISERIES BOIS	ATELIER BLU	57 614,41 €	- 379,87 €	428,75 €	48,88 €
4	COUVERTURE - ZINGUERIE	RENOBAT	35 316,51 €	- €	550,20 €	550,20 €
5	MENUISERIES ALUMINIUM	LAFARGUE	44 638,00 €	- €	808,00 €	808,00 €
6	CLOISONNEMENTS - PLAFONDS	KERVISOL	26 629,20 €			- €
7	PLOMBERIE	PAQUEREAU	22 575,83 €	- 1 575,38 €	6 881,96 €	5 306,58 €
8	ELECTRICITE - CHAUFFAGE	SANTERNE	49 949,87 €	- €	1 010,00 €	1 010,00 €
9	VMC	MQB	20 387,22 €	- €	3 818,48 €	3 818,48 €
10	REVETEMENTS DE SOLS	VINET	44 321,60 €	- €	733,08 €	733,08 €
11	PEINTURE	DAUBORD	16 803,80 €			- €
12	VRD	RE TP	72 772,55 €	- €	- €	- €
13	ESPACES VERTS	LARNAUD	13 562,70 €	- 1 279,00 €	5 282,00 €	4 003,00 €
TOTAL			552 250,09 €	- 4 569,25 €	22 484,47 €	17 915,22 €

Les avenants sont acceptés à l'unanimité et le Conseil autorise le Maire à les signer.

EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire propose les emplois saisonniers suivants :

Police municipale : 2 emplois en juillet et août
et 1 emploi du 1^{er} avril au 30 septembre

Par ailleurs, un prestataire de service assurera la surveillance nocturne du 2 juillet au 29 août.

Voirie : 1 emploi du 1^{er} mars au 31 août

Garderie : 3 emplois sur un maximum de 12 semaines de vacances scolaires

Ménage : 1 emploi en juillet et août

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

CONVENTION RD 201

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les conventions à intervenir avec le Conseil Général de la Charente Maritime pour les giratoires :

- du Pas des Brémaudières : coût pour la commune évalué à : 48 884,92 € HT sur un total de 122 212,30 € HT

- du Carrefour du Pas des Bœufs : coût pour la commune évalué à : 150 489,30 € HT sur un total de 347 009,30 € HT

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions à intervenir. Monsieur DUPEUX estime que l'implantation des abris-bus a pris trop de retard.

BAIL EMPHYTEOTIQUE CAMPING

Afin de compléter le dossier, il est nécessaire de délibérer :

- pour autoriser la commune à acquérir la moitié indivise de la parcelle AM 291 (Mr et Me Goumard-Bourgeois) soit 306 m² au prix de 4663.50 €, lesquels 306 m² entreront dans la superficie louée à Campéole.

- régulariser la notoriété acquisitive sur 6 parcelles situées dans l'enceinte du camping dont les propriétaires ne sont pas connus et dont la commune a une jouissance paisible, non équivoque et à titre de propriétaire depuis plus de 30 ans.

Les titres de propriété n'ont pas été retrouvés et donc non produits selon la procédure juridique imposée au notaire ce qui justifie cette notoriété acquisitive.

Conformément à la législation en vigueur, 2 témoins ont été nommés et seront présents à la signature des actes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte à intervenir et à régulariser ce dossier.

NAVETTE LA ROCHELLE

Monsieur le Maire propose la reconduction pour l'année 2010 du service de transport des personnes âgées à LA ROCHELLE une fois par mois.

Coût annuel estimé à 720 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité

DENOMINATION : COMMUNE TOURISTIQUE

La commune du BOIS PLAGE en RE, en tant que commune percevant la dotation supplémentaire touristique et puisqu'elle est dotée d'un office du tourisme classé, peut demander sa dénomination « commune touristique »

C'est une procédure allégée prévue par le décret N° 2008-884 du

2 septembre 2008 et qui arrivera à son terme le 2 mars prochain.

Cette disposition a été rappelée par note du Préfet de la Charente -Maritime en date du 15 février 2010

Pour obtenir cette dénomination, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

A l'issue de cette dénomination, il sera possible de solliciter le classement en « station de tourisme ».

Le Conseil donne son accord pour que le Maire sollicite la dénomination de commune touristique selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret N°2008-884 susvisé.

AFR

Pour finaliser la dissolution de l'AFR, les actes administratifs relatifs au transfert des biens dans le domaine communal doivent être établis. Il convient d'autoriser deux membres du Conseil à les signer, l'un comme représentant de la commune, l'autre pour représenter l'AFR.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme Monsieur MORIN pour représenter la commune et Monsieur GUILLET pour représenter l'AFR.

ZONE D'ACTIVITES DES GUIGNARDES

L'autorisation du Conseil est sollicitée pour permettre le lancement de la procédure du permis d'aménager de la ZA des Guignardes.

Il y aura lieu selon les membres du Conseil, d'être vigilant sur les prescriptions qui seront imposées en matière d'environnement, de bâtis, d'utilisation des parcelles, etc....

En accompagnement de cette procédure et également lorsque les dépôts de permis de construire seront présentés par les propriétaires de parcelles, il y aura lieu d'examiner les points suivants avec une particulière attention :

- Nécessité de garantir un maximum de plantation et de traiter la composition paysagère, notamment la bande végétalisée en bordure de RD
- prévoir l'accès au futur giratoire (une parcelle de la commune est réservée à cet effet, elle ne devra pas être vendue)
- traiter les permis de construire en tenant compte notamment de l'orientation du SCOT visant à interdire tout logement.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

DON HAÏTI

Le Maire propose d'octroyer un don pour les sinistrés d'HAÏTI. La base éventuelle d'un euro par habitant de notre commune est débattue

Pour l'information du Conseil :

- Le Conseil Général a prévu 10 000 €
- La CDC a prévu 5 000 €
- Chaque commune de l'île de Ré envisage un don entre 500 € et 2500 € selon les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à la majorité une somme de 2 500 € (abstentions : MM MARIEAU, HENRY, DUPEUX). Monsieur MARIEAU tient à indiquer qu'il est outré par la somme allouée et du débat autour du montant et de sa destination car il estime que ce n'est ni le lieu, ni le moment de discuter de la façon dont doit être utilisé l'argent mais qu'il faut faire acte de solidarité. Il aurait souhaité que soit versé au moins 4 000 €. Le montant de la subvention sera versé à une Association LA ROCHELLE SOLIDARITE INTERNATIONALE dont Monsieur DUPEUX donnera les coordonnées.

QUESTIONS DIVERSES

Activités du Conseil Communautaire :

1 - Label Pays d'art et d'Histoire :

Le 17 décembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé le lancement de la démarche de l'île de Ré en vue d'obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire »

2- SCOT – périmètre du SMVM

Le 17 décembre 2009, le Conseil Communautaire a délibéré sur les limites du SMVM définies par une distance de 1 mille nautique comptée à partir du trait de côte et étendues au-delà pour inclure certaines zones (estran, phares) et réduite en deçà pour exclure le chenal de navigation avec la rochelle.

3 - ACTIV'BUS

Un tarif de 15 € par trimestre pour l'utilisation de la Navette des salariés Activ'bus à compter du 1er janvier 2010.

4 - SMOFIR (Syndicat d'opération mixte foncière de l'île de Ré)

Monsieur G. GUILLET expose le contenu de la réunion du 9 février 2010 consacrée à la procédure SMOFIR/RE Hôtelière

CALENDRIER :

- mercredi 17 février : réunion du CCAS
- mardi 23 février : réunion de la commission du Personnel
- jeudi 25 février : réunion du Conseil Communautaire
- vendredi 26 février à 11h00 : apposition d'une plaque « espace Jean LE MAO » sur la maison des Associations
- jeudi 11 mars : réunion de la CCID
- dimanche 14 et 21 mars : élections régionales
- mardi 16 mars : Conseil Municipal

- Monsieur DUPEUX souhaite que l'élagage sur la rue des Barjottes soit poursuivi.

- Monsieur JUIN informe l'assemblée de la réunion à la Communauté de Communes sur la fête de la Nature

- Monsieur MOREL évoque le danger résultant d'un affaissement de chaussée rue de la Loubrie.

Après la clôture du Conseil, un administré relance la demande entreprise par les riverains de la rue de la Graine pour la sécurité et la circulation.

La séance est levée à 23 H 40

Le Maire,